

# PLAN PROGRES PISCICULTURE

## « ETAPE 3 »

### DOCUMENT DE SYNTHESE

#### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SITE PILOTE

Ce document fait suite au référentiel environnemental établi par les services et à la grille diagnostic du site pilote remplie par la profession.

Après une **présentation générale du site** (*partie 1*) il permet de faire la **synthèse des enjeux et problématiques** identifiés sur le site (*partie 2*), au regard des deux documents précédemment cités et de **pointer les questions et données manquantes** à acquérir afin de conforter le diagnostic (*partie 3*).

Des **pistes de solutions techniques**, répondant aux problématiques spécifiques, sont développées dans la *partie 4*, afin de poursuivre les échanges.

**L'objectif de ce document est de soulever les questions et incertitudes demeurant suite au diagnostic global et dégager des premières propositions, de manière à servir de base de discussion lors des réunions de concertation entre les différentes parties concernées, à organiser sur le site pilote d'ici le 30 janvier 2016.**

<u>SITE</u>	
N° Base de données Nationale (BDN)	<u>106</u>
Nom du site	<u>Pisciculture Pont Pouyblan</u>
Commune	<u>Saint Martin d'Oney</u>
Nom du cours d'eau	<u>Geloux</u>
<u>Contact Pisciculteur :</u> Nom : Mail :	Fabien Breyse responsable du site : 05 58 52 03 79/06 19 12 29 68/ <a href="mailto:pisciculture.pontpouyblan@orange.fr">pisciculture.pontpouyblan@orange.fr</a> Marc Lamothe gérant : 05 58 57 22 24/ 06 86 91 83 36 <a href="mailto:marc.lamothe0895@orange.fr">marc.lamothe0895@orange.fr</a>
<u>Contact Suivi du dossier :</u> Structure Nom Coordonnées : Mail Téléphone	Anne BORDESSOULLES Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine 1 rue Marcel David, BP 219 40004 Mont de Marsan Cedex <a href="mailto:anne.gdsaa@orange.fr">anne.gdsaa@orange.fr</a> 05 58 06 88 62

**Date et numéro de version du document : 19/01/2016 n°1**

# SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE DU SITE.....	3
1.	Tableau de synthèse (issu de la grille site) : description de l'exploitation .....	3
2.	Description de l'exploitation .....	4
3.	Situation réglementaire et difficultés potentielles.....	4
4.	Situation sanitaire.....	5
5.	Projets du pisciculteur, vision de l'avenir .....	5
II.	ENJEU DEBITS .....	5
1.	Données disponibles.....	5
2.	Conclusions sur l'enjeu « Débits ».....	6
III.	ENJEU CONTINUITE ECOLOGIQUE .....	7
1.	Données disponibles.....	7
2.	Questions complémentaires pour valider le diagnostic.....	12
3.	Pistes de réflexion et propositions d'évolution .....	12
4.	Conclusions sur l'enjeu « Continuité écologique ».....	12
5.	Accompagnement : études et travaux à réaliser .....	12
IV.	ENJEU QUALITE MASSE D'EAU .....	13
1.	Données disponibles.....	13
2.	Conclusions sur l'enjeu Qualité masse d'eau.....	13
V.	PLANNING ET ACTIONS A ENVISAGER FIN 2015 ET 2016.....	14

## Annexes:

1/ Référentiel Environnemental reçu le 30/10/2015

2/ Grille diagnostic Site transmise le 15/10/2015

3/ Courrier envoyé à la DDCSPP des Landes: continuité écologique et qualification du site

4/ Courrier cessation atelier transformation

5/ Programme de maintien de qualification indemne

6/ Fiche de synthèse de la station hydrologique sur le Geloux à Saint Martin d'Oney

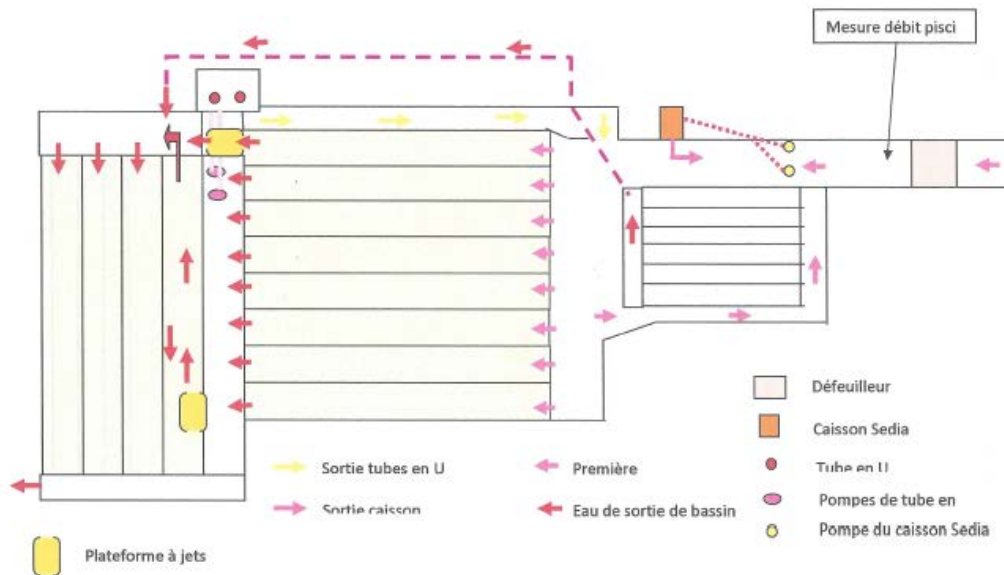
7/ Relevé de débits du pisciculteur

# I. PRESENTATION GENERALE DU SITE

## 1. Tableau de synthèse (issu de la grille site) : description de l'exploitation

Nom site	Pisciculture du Pont Pouyblan
Gérant	Marc Lamothe gérant : 05 58 57 22 24/06 86 91 83 36 <a href="mailto:marc.lamothe0895@orange.fr">marc.lamothe0895@orange.fr</a>
Propriétaire	Groupe AQUALANDE
Localisation géographique (coordonnées)	43° 56' 02.9" N 0° 37' 46.0" W
Nom cours eau / code masse eau	Geloux FRFRR330B-4
Classement liste 1 ou 2	Liste 1

Photo aérienne site et cours d'eau, schéma hydraulique



**Circuit hydraulique**

Photos : vue globale du site



Date de création	1985
Date arrêté	Enclos piscicole : 20/12/1985, règlement d'eau : 29/11/1982
Statut Arrêté	ICPE
Espèces produites	TAC
Tonnage autorisé	Aucun tonnage mentionné sur l'arrêté
Tonnage produit en 2014	168 tonnes
Statut sanitaire du site	En zone qualifiée indemne de SHV et de NHI des sources jusqu'au barrage de la D38 à Saint Martin d'Oney depuis le 20/07/1999 (n° 99/550/CE).

## 2. Description de l'exploitation

La pisciculture Pont Pouyblan a été construite en 1984 par Mr Luc TRUCHETET, elle a été reprise par Monsieur Arnaud DEBACKER en juillet 2003 puis par le groupe AQUALANDE en début d'année 2005.

La pisciculture est composée de 6 bassins de 30 m<sup>3</sup> et de 12 bassins de 110 m<sup>3</sup> pour le grossissement des truites. Le site produit 20% de truites portions et 80% de grandes truites ainsi que des œufs pour la consommation.

Les bassins de la pisciculture sont alimentés en eau grâce à un barrage sur le Geloux qui forme une retenue. L'eau s'écoule gravitairement de bassins en bassins en étant ré-oxygénée par des plateformes à jets puis elle retrouve le Geloux. Une partie de l'eau est recyclée dans la pisciculture. La longueur du cours d'eau court-circuitée est d'environ 210 mètres.

Il n'y a plus d'atelier de transformation sur le site depuis 2008 (cf. annexe n°4).

## 3. Situation réglementaire et difficultés potentielles

Date de l'arrêté d'autorisation : Enclos piscicole : 20/12/1985, règlement d'eau : 29/11/1982



#### **4. Situation sanitaire**

La pisciculture Pont Pouyblan est suivie par le GDSAA depuis 1986, elle a eu au minimum, une visite sanitaire chaque année et un contrôle avec prélèvement de poissons tous les 2 ans. Le programme de maintien de qualification est respecté (cf. annexe n° 5).

#### **5. Projets du pisciculteur, vision de l'avenir**

A court terme, il n'y aura pas de modification substantielle des infrastructures de la pisciculture du Pont Pouyblan. La production en 2014 a été de 168 tonnes, elle pourra varier entre 150 et 200 tonnes/an. Le site reste sur une production de Truites Arc en Ciel.

## **II. ENJEU DEBITS**

### **1. Données disponibles**

La valeur de débit réservé mentionnée dans l'arrêté d'autorisation de la pisciculture du Pont Pouyblan est de 100 l/s.

Cette valeur reste d'actualité puisque sur le référentiel environnemental, le module est évalué par la DREAL à 0,99 m<sup>3</sup>/s.

Il existe de plus, une station hydrologique dont le code est Q2584610, elle se situe juste en aval de la pisciculture Pont Pouyblan sur le Geloux (cf. annexe n° 6). Le module (moyenne) est de 0,986 m<sup>3</sup>/s, donnée calculée sur 23 ans.

Le pisciculteur mesure le débit dérivé et le débit réservé toutes les semaines, il consigne ces données dans un registre informatique (cf. annexe n° 7).

Le pisciculteur estime que le débit nécessaire au fonctionnement du site est de 300 l/s.





## 2. Conclusions sur l'enjeu « Débits »

La valeur de débit réservé mentionnée dans l'arrêté du 29/11/1982, à savoir 100 l/s reste d'actualité.

### **III. ENJEU CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE**

#### **1. Données disponibles**

*Cours d'eau Liste 1* avec obligation d'aménagement présente dans l'arrêté ? Oui / ~~Non~~

*Cours d'eau liste 2*

Espèces cibles :

Barrage

Non aménagé

Aménagé et fonctionnel : validation de la fonctionnalité

Aménagé et jugé non fonctionnel : rapport sur franchissabilité

Les plans de l'échelle à poissons avaient été validés à l'époque par le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche).

Visite de l'ONEMA pour diagnostic de la Passe à poisson le 18/02/2010.

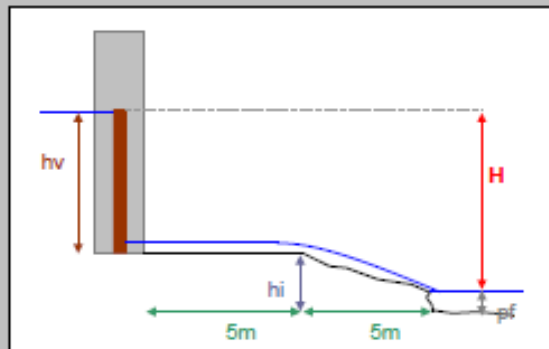
Nom ouvrage :  Coord. Lambert : X :   
 Cours d'eau :  Largeur moyenne :  Y :   
 Type d'obstacle :  Seuil  Barrage  Radier de pont  Buse, cadre  Autre :  
 Usage (1) :  Propriétaire :   
 Dérivation :  Oui  Non Influence tidale : Amont :  Oui  Non Aval :  Oui  Non

Date :  Heure :  Observateur :   
 Débit :  Faible  Moyen  Fort

### MONTAISON :

#### Barrage

Largeur ouvrage (m) :   
 Echelle limni : Amont :  Aval :   
 Hauteur de chute (H) :   
 lame d'eau : he1 :   
 Hauteur partie verticale (hv) :   
 Hauteur partie inclinée (hi) :   
 Pente :   
 Longueur ouvrage (L ou L') :   
 Matériaux :  Rugosité hv :  L  R  TR hi :  L  R  TR  
 Fosse d'appel :  Oui  Non Profondeur max (pf) :   
 (6) Substrat dominant à l'aval :  à l'amont :   
 Vannes :  Oui  Non Fonctionnelles :  Oui  Non Hauteur de chute (m) :   
 Description (nombre, type, position) :   
 Gestion, période d'ouverture :   
 Remarques, particularités :



#### Restitution

(2) Largeur TCC :  (3) Largeur CF :  (4) Angle TCC/CF :

#### Passes à poissons :

**Barrage**

(8) Type :  PàB  PàR ( fond  plan)  PréB  
 SS  RC  PN  Ecl  Asc  Autre  
 Longueur : PAP :   
 Nb de bassins ou de volets :   
 Chute entrée : Hauteur : PAP :   
 Type de jet :  Surface  Plongeant  
 Chutes entre bassins : Hauteur maximale :   
 Type :  Surface  Plongeant  
 Chute sortie : Hauteur : PAP :   
 Type de jet :  Surface  Plongeant  
 Sensibilité colmatage (0 à 3) : PAP :



Remarques :  
attractivité,  
autre zone de passage possible,  
observation de poissons...

Passé inefficace

### DEVALAISON :

#### Barrage et prise d'eau

(9) Largeur déversante : 1,1

(11) Angle cours d'eau/CA :

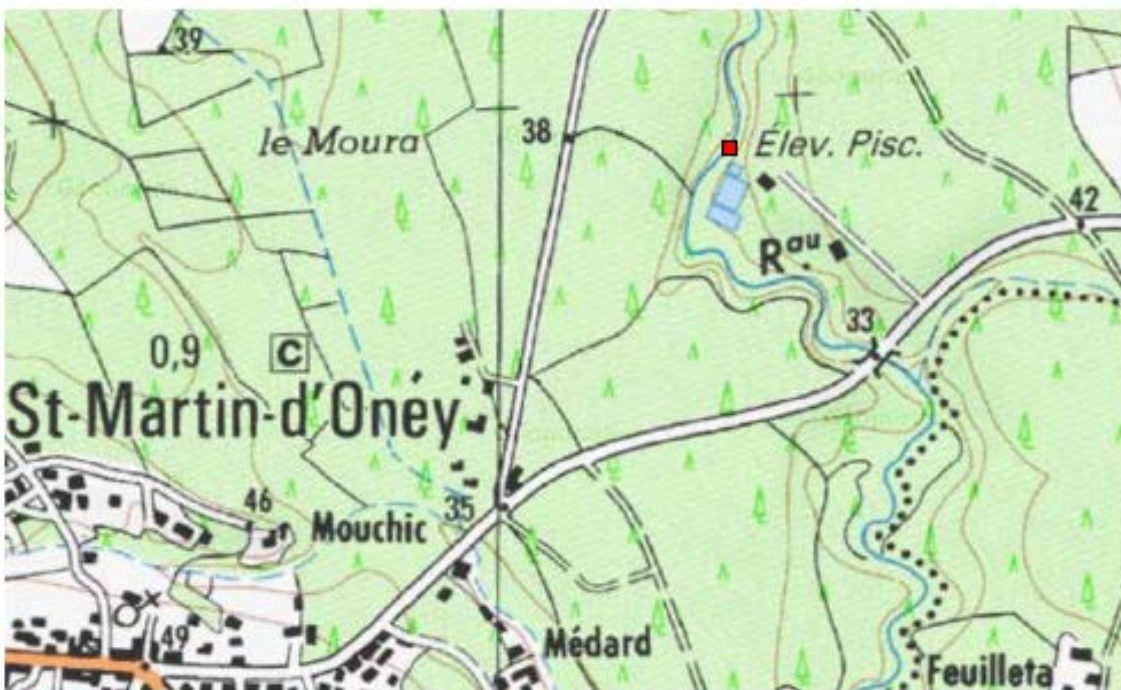
(10) Largeur CA : 2,25

(12) Angle axe barrage/CA :

Zone de réception aval ( 0 ou 1 ) : 1

Remarques : Tambour tournant, pas adapté pour la dévalaison.

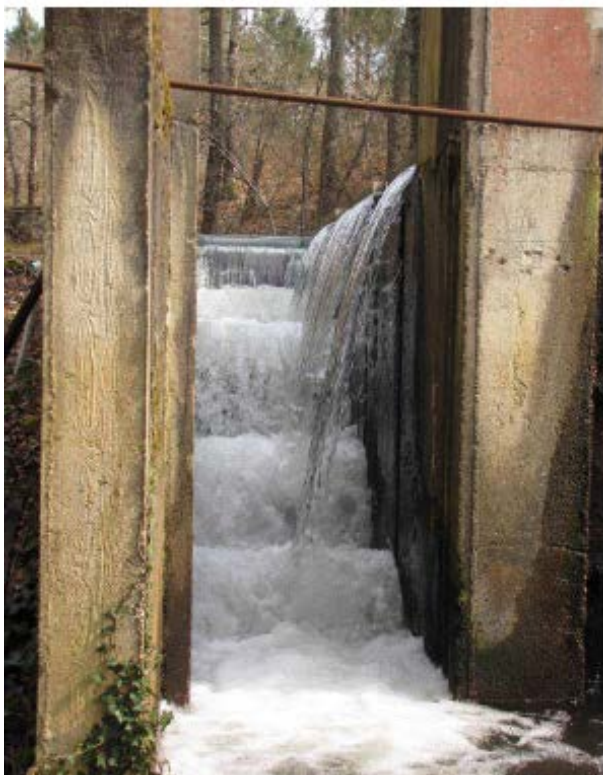
NB : Les classes (de 0 à 1) correspondent pour 0 à une situation sans problèmes pour la continuité écologique et pour 1 à une situation problématique











- **Sanitaire**

La pisciculture du Pont Pouyblan est qualifiée indemne sur la base d'un barrage infranchissable : le barrage de la D38 à Saint Martin d'Oney. Le Geloux est un affluent rive droite de la Midouze qui rejoint l'Adour. Le bassin versant de l'Adour est qualifié jusqu'à la mer depuis 09/11/2009.

Le protocole de maintien de qualification du site est assuré par le GDSAA en lien avec la DDCSPP des Landes (cf. annexe n° 5).

Concernant le devenir de la zone qualifiée dans le cas où le barrage qui qualifie la zone devient franchissable, un courrier a été envoyé à la DDCSPP des Landes en automne 2015 (cf. annexe n° 3).

A ce jour, il n'y a pas eu de réponse à ce courrier.

- *Continuité sédimentaire*

Il n'y a pas d'accumulation de sédiment en amont du barrage car les pelles du barrage sont relevées en période de crue et la chasse ainsi créée permet l'évacuation des sédiments (principalement du sable).

## 2. Questions complémentaires pour valider le diagnostic

Sur le référentiel environnemental, il est noté que l'expertise de 2010 de la passe à poissons est à vérifier et à compléter par l'ONEMA. Il y a eu en effet quelques modifications depuis.

L'ONEMA va donc être sollicité pour réaliser un diagnostic ICE et pour orienter le projet d'aménagement du barrage.

## 3. Pistes de réflexion et propositions d'évolution

En attente du diagnostic ICE de l'ONEMA et de préconisation pour le réaménagement de la passe à poisson existante.

- *Sanitaire*

En attente de la réponse de la DDCSPP des Landes au courrier concernant le devenir de la zone qualifiée.

## 4. Conclusions sur l'enjeu « Continuité écologique »

La passe à poissons du barrage de la pisciculture du Pont Pouyblan nécessitera très certainement un réaménagement par rapport à l'enjeu anguille. L'ONEMA sera sollicité pour actualiser le diagnostic ICE et faire des propositions techniques d'adaptation de l'échelle.

## 5. Accompagnement : études et travaux à réaliser

Aide Agence de l'eau à mobiliser  
Etude sur le réaménagement du barrage  
Travaux

- *Sanitaire*

Expertise sur les mesures équivalentes pour garantir la qualification



## IV. ENJEU QUALITE MASSE D'EAU

### 1. Données disponibles

Il existe sur le Geloux 3 stations qualité rivière : 2 sont en amont de la pisciculture du Pont Pouyblan et 1 est en aval.

Code	libellé	Commune	PK	Représentative de l'état écologique de la masse d'eau	Données disponibles
05226040	Le Geloux à Garein	GAREIN	980666	non	De 2012 à 2014
05226050	Le Geloux à Garein	GAREIN	980666	oui	De 2007 à 2014
05226030	Le Geloux à Campet-et-Lamolère	CAMPET-ET-LAMOLERE	998651	oui	De 1992 à 2014

Le pisciculteur réalise des autocontrôles de NH4+ tous les mois. Les résultats sont consignés sur un fichier informatique.

Par contre le NO2 n'est mesuré par le pisciculteur car le seuil de détection est trop faible par rapport au matériel portable (analyse non adaptée).

Le site est suivi dans le cadre de la Carte d'Identité Sanitaire (CIE) depuis 2012, 4 campagnes de prélèvement sont réalisées par an avec à chaque fois des prélèvements ponctuels amont et aval et lors de 2 campagnes, prélèvements sur 24h amont aval. Les prélèvements sont réalisés par l'IMA (Institut des Milieux Aquatiques), les analyses sont réalisées par le LPL (Laboratoire des Pyrénées et des Landes) qui est agréé.

Les résultats de ce suivi sont présentés ci-dessous. Ils montrent que les normes de rejet de l'arrêté du 01/04/2008 sont respectées.

Résultats des campagnes de prélèvement sur 24h de la pisciculture du Pont Pouyblan de 2012 à 2015																		
Prélèvement amont: dans la prise d'eau																		
Prélèvement aval: environ 100 m en aval du rejet																		
Pisciculture Pont Pouyblan		Ammonium (NH4+)					DBO5			Matières en suspension (MES)			Nitrites (NO2-)			Orthophosphates (PO4--)		
Normes de rejet de l'arrêté du 01/04/2008		Delta inférieur à 0,5 mg/l					Delta inférieur à 5 mg/l			Delta inférieur à 15 mg/l			Delta inférieur à 0,3 mg/l			Delta inférieur à 0,5 mg/l		
type	programe	date de prélèvement	Amont	Aval	Delta	Amont	Aval	Delta	Amont	Aval	Delta	Amont	Aval	Delta	Amont	Aval	Delta	
24h	2012	25/09/12	0,018	0,140	0,122				2	3,2	1,2	0,010	0,027	0,017	0,062	0,062	0,000	
		17/01/13	0,067	0,140	0,073				27	31	4,0	0,015	0,017	0,002	0,020	0,021	0,001	
	2013	28/03/13	0,075	0,240	0,165				8,2	12	3,8	0,010	0,010	0,000	0,020	0,035	0,015	
		13/08/13	0,054	0,290	0,236				3,7	5,8	2,1	0,015	0,029	0,014	0,020	0,032	0,012	
	2014	30/01/14	0,089	0,120	0,031				20	14	-6,0	0,010	0,010	0,000	0,030	0,032	0,002	
		07/08/14	0,055	0,350	0,295				2,3	5,3	3,0	0,015	0,044	0,029	0,020	0,075	0,055	
2015	14/04/15	0,065	0,290	0,225		3,4	1,8	-1,6	4,7	7,7	3,0	0,010	0,012	0,002	0,057	0,065	0,008	
	28/07/15	0,061	0,330	0,269					2,2	3,6	1,4	0,010	0,060	0,050	0,020	0,066	0,046	

en vert: le delta montre une amélioration de la qualité aval ou un impact nul

### 2. Conclusions sur l'enjeu Qualité masse d'eau

**Sur l'aspect « qualité masse d'eau », la pisciculture du Pont Pouyblan est conforme vis-à-vis de l'arrêté du 01/04/2008.**

## **V. PLANNING ET ACTIONS A ENVISAGER FIN 2015 ET 2016**

<b>Echéance</b>	<b>Sujet</b>	<b>A faire</b>	<b>Qui ?</b>
Fin 2015	Continuité écologique	Diagnostic ICE et préconisations de réaménagement	ONEMA
Fin 2015	Continuité écologique et zone qualifiée	Réponse sur la mise en œuvre du passage des zones qualifiées en compartiments avec zone tampon	DDCSPP
31/01/2016	Diagnostic et propositions techniques	Validation et préparation du plan d'actions individuelles	DDCSPP – ONEMA - DREAL– GDSAA – SRPF - ITAVI
1 <sup>er</sup> trimestre 2016	Continuité écologique et zone qualifiée	Mise en conformité pour garantir la qualification indemne	GDSAA - DDCSPP
2 <sup>ème</sup> trimestre 2016	Continuité écologique	Plan de l'échelle à poisson	ONEMA – Bureau d'étude
2 <sup>ème</sup> trimestre 2016	Continuité écologique	Validation technique des travaux de réaménagement de la passe à poisson à réaliser et accord de financement	ONEMA - AEAG
Fin 2016	Arrêté d'autorisation	Régularisation par avenant	DDCSPP

*Liste d'envoi du présent document le 19/12/2015:*

*Inspecteur en charge du dossier : Laurent LAFARGUE*

*CRIC : Céline LOPEZ*

*ARPEN : ???*

*DREAL : Sébastien GOUPIL*

*ITAVI : Aurélien TOCQUEVILLE*

Date :	15/09/2015	n° BDN SITE :	
Opérateur(s) : nom(s) / service / adresse / mail et téléphone			

GENERALITES SITE (cf. BDN)	
Nom du site / de la pisciculture :	Pisciculture du PONT DE POUYBLAN
Adresse du site :	Pont de Pouyblan - 40090 SAINT-MARTIN D'ONEY
Nom de l'exploitant	M. LAMOTHE Marc

Date signature arrêté préfectoral	20/12/1985	RQ : joindre copie de l'arrêté		
Statut actuel de l'établissement	Soumis à autorisation "ICPE"	Soumis à déclaration "loi sur l'eau"	Soumis à autorisation "loi sur l'eau"	Autres / remarques (précisez)
	OUI			
Tonnage de production autorisé (en tonnes / an)	AUCUN TONNAGE	Commentaires : PRODUCTION 2014 : max 200 Tonnes de truites / an		

Contentieux éventuel connu des services : motifs / date(s) / état de la procédure
---

COURS EAU	
Nom : GELOUX	Liste 1 autre :
Code masse d'eau UE : FRFR330B-4	commentaires : UHR Midouze
PAOT (types d'actions)	IND0202 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement du rejet industriel de la Pisciculture n°106 - Pisciculture du Pont de Pouyblan - Saint Martin d'Oney IND0901 - Mettre en compatibilité l'autorisation de rejet industriel existante avec les objectifs environnementaux du milieu de la Pisciculture n°106 - Pisciculture du Pont de Pouyblan - Saint Martin d'Oney MIA0304 : Aménager un ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique sur la ME FRFR330B_4 : 106 - Pisciculture du Pont de Pouyblan - Saint Martin d'Oney RES0601 - Reconsidérer la valeur du débit réservé de l'ouvrage de dérivation des eaux de l'établissement 106 - Pisciculture du Pont de Pouyblan - Saint Martin d'Oney - Lamothe
PTAP	
État écologique Masse d'eau : Objectifs / échéance / mesuré ou évalué SDAGE	Bon état mesuré en 2013-2014 – Objectif bon état en 2015
État chimique Masse d'eau : mesuré ou évalué SDAGE	Bon état mesuré en 2013 – 2014 – Objectif bon état en 2015
Paramètre déclassant NH4 : oui / non ?	commentaires : Le NH4 n'est pas un paramètre déclassant
Autre(s) paramètre(s) déclassant :	Pas d'autres paramètres déclassant
SDAGE	document disponible : oui Préconisations spécifiques "pisciculture " ? :
SAGE : Midouze – état d'avancement : Approuvé	document disponible : oui Dispositions contraignantes du règlement : D2P3 : Évaluer et réduire l'impact des piscicultures sur la qualité des cours d'eau
Connaissez vous le PDPG établi par la Fédération départementale de pêche / état d'avancement ?	document disponible : oui source de données / contact : Fédération de pêche des landes
Protection "enjeu eau potable" (captage AEP, zone de sauvegarde de ressource stratégique)	Pas d'enjeu eau potable

### CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

	Oui/Non - Commentaires (droit fondé en titre / sur titre ?)	Si oui hauteur du seuil
Présence d'un ou plusieurs seuil(s) sur le cours d'eau pour alimenter la pisciculture	<b>A vérifier et compléter car absent lors de la première visite d'expertise</b>	Mesures de l'ouvrage à réaliser

Ouvrage référencé ?	Code ROE : <b>ROE 72833</b>	Nom ROE : <b>Pisciculture "pont de pouyblan"</b>
---------------------	-----------------------------	--

Spécificités du cours d'eau : arrêté frayères / catégorie piscicole / espèces cibles...	<b>1° Catégorie piscicole Espèces cibles : Anguilles Pas dans l'arrêté frayères</b>
---	---

Pour ouvrage équipé, à votre connaissance expertise existante sur fonctionnalité de la passe à poisson ? (diagnostic continuité écologique)	date ? Rapport disponible (à transmettre) : Contact : Conclusions sur franchissabilité : <b>Expertise de la passe à réaliser avec mise œuvre Protocole ICE</b>
Fonctionnalités : Montaison / dévalaison	Montaison : <b>oui</b> Problèmes éventuels (espèces) :
En cas d'absence de diagnostic	Expertise nécessaire ? <b>OUI</b> Qui / contact ? <b>DIR7 ONEMA mise œuvre Protocole ICE</b>
Continuité sédimentaire	Enjeu spécifique sur le cours d'eau ? <b>Non</b> Mesures existantes : <b>Non</b> Accumulation en amont de l'ouvrage du site ? <b>A vérifier</b> Si oui : nature et modalités de gestion ? <b>Aucune connue</b>

**DEBIT**

Station de mesure hydrométrique sur le cours d'eau : Préciser si RCS / RCO ? Et nom ou code de la station ?	Nom	Code station	Source de données :
--	-----	--------------	---------------------

Évaluation du module (aval du site / autre bassin versant)	Valeur du Module	Mode de Calcul	Source des données	contact éventuel / expertise
	0,99 m³/s		DREAL Aquitaine	

QMNA5 (au droit du site)	Valeur	Source de données	contact éventuel / expertise
	0,34 m³/s	DREAL Aquitaine	

Autre(s) donnée(s) : préciser (DMB ....?)	
---	--

Types de prélèvements	sur les eaux de surface (cours d'eau, canal...)	sur le réseau d'eau potable	source /eau souterraine	Commentaire

Prélèvements par autres usagers (préciser amont et/ou aval)	Nature / volumes / remarques... :
---	-----------------------------------

**Autres données "MILIEU"**

Zone Natura 2000 pouvant être impactée	ZPS	Oui/Non -Commentaires	Code Zone Natura 2000	Incidence éventuelle
	ZSC	OUI	FR720022 – Réseau hydrographique des affluents de la Midouze	
Documents disponibles (DOCOB...)/ Source de données		Pas de DOCOB validé		

Réservoir biologique : oui / non - Commentaires	Le GELOUX n'est pas un réservoir biologique au titre du SDAGE 2010-2015 (évolution possible au titre du SDAGE 2016-2021 en cours de validation)
Documents disponibles / Source de données	SDAGE 2010-2015

Autres zones : Zones humides / Espaces et Espèces protégées (Site classé, inscrit, Arrêté de protection de biotope, Loutra...) etc. Préciser / Commentaires :

- Pas d'APPB
- Pas en site classé ou inscrit
- Espèces protégées patrimoniales :
- Lamproie marine (Petromyzon marinus)
- Cistude d'Europe (Emys orbicularis)
- Loutra (Lutra lutra)
- Vison d'Europe (Mustela lutreola)
- Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes)

La liste complète des espèces protégées peut être consultée sur le formulaire standard de données du site Natura 2000 visé ci-dessous.

Documents disponibles / Source de données	Formulaire standard de données du site N2000 n° FR7200722 : <a href="http://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR7200722.pdf">http://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR7200722.pdf</a>
---	---

**COMMENTAIRES / REMARQUES / contacts experts éventuels (ONEMA, Agences de l'Eau....) :**



**PLAN DE PROGRES PISCICULTURE****Annexe 5****Grille de diagnostic à enrichir avec les données du « Référentiel Environnemental »**

**L'ensemble des éléments récoltés doivent permettre de valider et partager les enjeux « plan de progrès » retenus pour le site et d'élaborer une proposition adaptée d'amélioration du milieu.**

Ces éléments, à approfondir (*mesures, analyses, expertises..*) si besoin selon les données disponibles et questions posées, doivent permettre d'établir un diagnostic approfondi et partagé sur les enjeux du site dans le cadre du Plan de Progrès pour l'amélioration des Milieux.

Cette grille, issue des différentes remarques et retours reçus à ce stade de la démarche Plan de Progrès (*juillet 2015*) reste évolutive, et sera améliorée au fur et à mesure de l'avancée sur les sites Pilotes.

Ces éléments pourront, selon les situations et besoins du site, être utilement complétés d'éléments/informations supplémentaires, notamment en lien avec les prescriptions prévues aux arrêtés de 2008. (*NB : la présente grille n'a pas vocation à dresser l'intégralité des points nécessaires à la constitution d'un dossier ICPE ou IOTA*).

La synthèse détaillée issue des données de cette « Grille de diagnostic » et du « Référentiel Environnemental », au travers d'une proposition technique, permettra de co-construire et valider l'étape 4 du Plan de Progrès : « Plan d'actions individuelles » pour le site et de prévoir l'accompagnement technique et financier pour sa mise en œuvre.

**Sites pilotes : Grille à compléter et transmettre pour le 15 octobre 2015**



## Généralités / Données d'élevage

Date de la visite :	08/09/2015	n° BDN :	106
Opérateur(s)	Laurent Lafargue (DDCSPP), Daniel Duffour (DDTM), Anne Bordessoulles		
Nom de la personne rencontrée / qualité et coordonnées si besoin	Fabien Breyse responsable du site : 05 58 52 03 79/06 19 12 29 68/ <a href="mailto:pisciculture.pontpouyblan@orange.fr">pisciculture.pontpouyblan@orange.fr</a> Marc Lamothe gérant : 05 58 57 22 24/06 86 91 83 36 <a href="mailto:marc.lamothe0895@orange.fr">marc.lamothe0895@orange.fr</a>		
Nom du site / de la pisciculture :	Pisciculture du Pont Pouyblan		
Nom(s) du/des cours d'eau prise eau alimentant le site	Geloux		
Nom(s) du/des cours d'eau rejet si différent			
Adresse du site :	Lieu dit Pont De Pouyblan - 40090 St Martin d'Oney		
Positionnement GPS :	43° 56' 02.9" N 0° 37' 46.0" W		
Nom de l'entreprise / N° SIRET :	SCEA Pisciculture Pont Pouyblan 42318800200012		
Nom exploitant / responsable site ; Tél. ; mail :	Marc Lamothe : 05 58 57 22 24/06 86 91 83 36 <a href="mailto:marc.lamothe0895@orange.fr">marc.lamothe0895@orange.fr</a>		
Nom propriétaire ; Tel. ; mail :	Groupe AQUALANDE		
Document autorisant l'exploitation	Enclos piscicole : 20/12/1985 – barrage dérivation Geloux : 29/11/1982		
	N° S3IC si connu :		
Nombre de salarié(s) sur le site	2		
Nombre de piscicultures sur le cours d'eau ?	2		
Indiquer position du site VS autres sites (nombre amont / aval)	La plus en aval		
Habitation(s) proche(s) du site ? (préciser si tiers ou maison exploitant) Distances approximatives (en m)	Tiers = 350 m Maison exploitant = 120 m		
<b>UN BILAN DE LA VISITE REGROUPANT TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE SERA ADRESSE A L'EXPLOITANT POUR VALIDATION</b>			
<b>PHOTOS NECESSAIRES ET FOCUS SUR : prise d'eau / barrage / passe à poisson éventuel, cours d'eau amont et aval, point de rejet....</b>			
<b>DOCUMENTS RECUPERES ou A RECEVOIR (à viser en fin de visite)</b>			<b>Commentaires ou "sans objet"</b>
Arrêté préfectoral : autorisation ou déclaration (copie)	oui	<del>non</del>	Arrêté enclos piscicole du 20/12/1985 – Règlement d'eau du 29/11/1982
Résultats analyses des paramètres et débit au rejet (2013 / 2014 ; si possible sur 5 ans)	oui	<del>non</del>	Synthèse des résultats d'analyse d'eau amont aval Récapitulatif du débit pisciculture
Schéma circuit hydraulique du site	oui	<del>non</del>	
Droits d'eau spécifiques (anciennes autorisations)	<del>oui</del>	non	Sans objet
Plan / Carte de localisation du site (IGN...)	oui	<del>non</del>	
Plans du site (date et modifications éventuelles) Avec délimitation du périmètre du site et côtes NGF.	oui	<del>non</del>	18 bassins en béton 6 bassins de 20 m3 + 12 bassins de 110 m3 = 1440 m3
Déclaration 2014 Agence de l'eau (Pollution non domestique)	oui	<del>non</del>	Site en déclaration à l'Agence de l'eau
Plan de production 2014 (si possible plan de production sur plusieurs années et quantités aliments utilisés)	oui	<del>non</del>	De 2010 à 2015 avec débit et stock moyen
Courriers "récents" échangés avec l'administration sur arrêté d'autorisation, fonctionnement du site, sanitaire...???	oui	<del>non</del>	Inspection Agrément Zoosanitaire 05/02/2015

Autres documents ( <i>rapport d'inspection AZS...</i> ) ( <i>préciser dans commentaires</i> )	<b>oui</b>	<del>non</del>	Rapport d'inspection Agrément zoosanitaire DDCSPP 40 du 05/02/2015 Attribution AZS 05/04/2013
---	------------	----------------	--

**Observations, Commentaires ...sur la présentation globale du site**

*Espace réservé pour toutes observations ou commentaires de l'exploitant :*  
*Problèmes actuels (techniques et/ou administratifs), lien avec l'administration ....? Conflits : voisinage, usagers du cours d'eau.... ? PV, mise en demeure... ?...*

- Irrigation amont (rivière ou forage)
- Vidange étang en amont

## Généralités / Données d'élevage

Date de la visite :	08/09/2015	n° BDN :	106
<b>PRODUCTION DU SITE</b>			
Tonnage produit 2014 (T/an) (production pas vente / préciser si négoce quantité)	168 t – Potentiel de production du site 200t/an		
Stock max. (T) et mois ?	130 à 135 t en novembre/décembre		
Perspectives d'évolution de la production ? Échéances ?	Maintenir la production autour de 200 tonnes		
Quantité d'aliment annuel utilisée 2014 (T/an)	2013 : 215 t 2014 : 222 t		
Type aliment (Energie Digestible moyenne) :	20 à 22		
IC moyen sur le cycle	1,3		
Mode de distribution de l'aliment :	Manuelle pour les petits poissons et pendulaire sur les plus gros poissons		
Espèces produites et/ou détenues sur site (TAC, F, SF, + hors salmonidés.....)	TAC		
Type de production (Portions, Grande truite, TGT, œufs...) en % :	80% de Grande Truite œufs		
Nature des intrants (œufs / Poissons- Taille – nombre de bandes par an)	Nombre / an (bandes...)	Œufs	Alevins (50 à 100g) Estérenguibel (98%) Escource (2%)
	Remarques :		
Destination production (en % : repeuplement, vente direct, atelier transformation, ...)	Usine de transformation sauf 1 t pour le repeuplement (APPMA de Mont de Marsan qui alevine sur l'Estrigon, le Geloux,...)		
Production sous signe de qualité ?	Agriconfiance, Iso 26000, AquaRéa		
<b>FONCTIONNEMENT DU SITE</b>			
Présence d'O2 liquide	oui	###	volume stocké : 10000l ? 8000l pas de bouteilles volume consommé / an : 150 000 m3
Stockage produits "dangereux"	oui	###	Fuel : cuve 500l avec présence d'un bac de rétention sous abri Peroxyde : sur bac de rétention Fleur de chaux stocké près du poste à chaux : à mettre sur bac de rétention et à l'abri
Aérateurs de surfaces	oui	###	11 aérateurs fonctionnent suivent les besoins et au moment de l'alimentation et à la tombée de la nuit (pour éviter le stress) Modèle aérateur : FAIVRE
Registre d'élevage tenu à jour / disponible si besoin ?	oui	###	Novafisch
Structure de stockage poissons morts	oui	###	chambre froide (froid positif) durée moyenne du stockage 1 semaine (durée max 30 j, 1 tonne maxi) différenciation C2 / C3 : non
Valorisation des sous-produits (C2, C3)	équarissage ou autre (préciser) ? ATEMAX (bon d'enlèvement par internet OK)		
Grilles entrée / sortie site	oui	###	Grille amont : défeilleur maillage 6 mm Grille aval : grille de sortie à chaque bassin + grille dans le canal de rejet (maillage 6x15 mm) + chute d'eau
Filets de protection	oui	###	les bassins de petits poissons sont couverts, pas les bassins du bas (gros poisson) , beaucoup de corbeau, quelques hérons
Site Cloturé	oui	###	partiellement
<b>Observations, commentaires ...</b>			
Espace réservé pour toutes observations ou commentaires de l'exploitant lors de la visite Insertion paysagère ? contraintes spécifiques...			



"Plan de Progrès" / Grilles Diagnostic terrain

Date de la visite :		08/09/2015		n° BDN :		106	
<b><u>COURS EAU / DEBIT</u></b>							
Prise d'eau sur <b>cours d'eau</b> ? Si oui hauteur du seuil (m) (PHOTOS)		rq.: préciser si berges / barrages propriété du site / ou prise eau domaine publique (concession), plan et côtes NGF... ? Hauteur partie verticale : 2.23m, hauteur partie inclinée : 0.81, hauteur de chute : 3.04m					
Grilles entrée / sortie site		Amont : degriilleur + grille maillage 10 mm Aval : grille de sortie maillage 15 X 6mm et chute d'eau qui empêche la remontée des poissons					
Droit fondé en titre / sur titre ou règlement spécifique :		Sans objet					
Bénéficiaire du droit d'eau (si différent du propriétaire)		(nom, coordonnées..) ?					
La prise d'eau sert-elle à un autre usage que la pisciculture ?		Non					
Distance des sources (approximative)		25 km					
Captage d'eau potable :		A priori non					
Longueur (approx.) du bief d'entrée (m)		27 m					
Exploitant est propriétaire des 2 berges le long du site ? du barrage ?		Berges : oui 1 seule rive gauche		Barrage :		oui	
Spécificités du bief d'entrée ? (PHOTOS)		RAS					
Distance - dénivelée prise eau / rejet		Pas de ramené d'eau au pied barrage					
Distance entrée 1e bassin / rejet		86 m – 100 l/s de la 2 <sup>ème</sup> série sont ramenés en tête de pisciculture					
Autres prises d'eau en amont ? (captage, forage, pompage...et utilisateurs ?)		Irrigation : pompage forage ou rivière ? Etang (pb vidange)					
Forage (uniquement ou en complément) : volume prélevée (estimation) et présence d'un système de suivi des volumes (lequel) / déclaration spécifique forage ?		pas de forage					
Estimation du débit moyen sur le site m3/s ou l/s : (préciser l'origine de la donnée : Dreal, banque hydro, calcul spécifique...)		étiage = 350 l/s		hors étiage = 700 l/s			
Avis exploitant quel débit minimum nécessaire pour maintenir production du site :		débit = 300 l/s		pour		100 tonnes en stock	
Valeur du débit réservé si connue / cf copie arrêté si prescription existe		100 l/s sur l'arrêté					
Débit maximum prélevable par le site ?		Réglementaire si fixé :		/ Techniquement : 1000 l/s			
Débit étiage ?		250 l/s au plus bas					
Débit moyen mensuel ?		Module (moyenne 1993-2015)= 0,986 m3/s (station Q2584610)					
Respect débit réservé ? Oui / non Périodes problématiques (nbre j/an) (étiages, crues...)		Respect du débit réservé					
<b>Suivis / Mesures (estimations) COMMENT ? échelle limnimétrique + préciser si courbe de tarage disponible, échancrures, mesures...ou autres à préciser :</b>							
Suivis du débit dérivé (débit circulant sur site) (PHOTOS)		oui		NON		Mesure dans le canal d'amener 1/semaine (chronométrage vitesse de déplacement du bouchon)	
Suivis du débit réservé (PHOTOS)		oui		NON		suivi 1/semaine sur la 3 ème marche dans l'échelle à poisson, 4 cm de hauteur d'eau correspond à 100 l/s (débit de la pompe de nettoyage du degriilleur à rajouter au débit réservé)	
Avez-vous des mesures disponibles du débit du cours d'eau sur 5 ans consécutifs (évaluation du module) ?		Oui, mesure du pisciculteur et station de mesure au pont Pouyblan Banque Hydro : Module 0.986 m3/s					
Données disponibles lors de la visite ? (m3/h ou l/s)		Débit réservé : 100l/s		Débit dérivé : 500l/s			
Si peu ou pas d'infos : souhaiteriez vous que des mesures soient effectuées avec l'appui du syndicat		Remarques / besoins : non, présence d'une station hydrologique au pont Pouyblan					

<p><i>Commentaires sur les débits et fonctionnement du cours d'eau</i></p>	<p>Station banque hydro : Q2584610</p> <p>Dispositif d'alerte sur le débit ? incertitude des suivis ? Alerte de niveau</p> <p>Périodes problématiques et solutions techniques à envisager / discuter (<i>cout éventuel, matériel nécessaire...</i>)</p>
--	---

**CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE**

<b>Date de la visite</b>	08/09/2015	<b>N° BDN</b>	106
<b>PASSE A POISSON (PHOTOS)</b>	<b>oui</b>	<b>NON</b>	<b>date de mise en place :</b>
	<b>Type passe : ralentisseurs / bassins / .... débit minimal de fonctionnement ?</b> Passe à bassins		
	<b>Montaison : Passe prévue pour quelles espèces ? pour les salmonidés</b>  Passe spécifique « anguille » ? <b>NON</b>  Un diagnostic de la passe a-t-il déjà été réalisé ? si oui quand et par qui ? (rapport ?) <b>18/02/2010 passe inefficace (Cf. « La circulation piscicole dans les Landes ONEMA DDTM 40 2010) Diagnostic de l'ONEMA prévu prochainement</b>		
	<b>Dévalaison : Dispositifs spécifiques</b> oui / non Si oui le(s)quel(s) Si non conditions de dévalaison Tambour tournant, pas adapté pour la dévalaison (Cf. « La circulation piscicole dans les Landes ONEMA DDTM 40 2010) Diagnostic de l'ONEMA prévu prochainement		
<b>Qualification indemne du site</b>	<b>oui</b> date : 99/550/CE du 20/07/1999	<b>NON</b>	<b>en-cours</b>  Rq : Le barrage de la pisciculture de l'Estrigon fait office de barrière sanitaire infranchissable
	barrage (naturel ou artificiel) infranchissable conditionne qualification ? Nom / Localisation ? zone qualifiée depuis les sources jusqu'au barrage de la D38 à St Martin d'Oney le bassin de l'Adour est qualifié indemne depuis 09/11/2009		
<b>Agrément Zoosanitaire</b>	FR40 170 951 CE du 05/04/2013	<b>NON</b>	<b>en-cours</b>  Statut sanitaire du site : SHV-NHI-AIS : indemne (catégorie 1) KHV : indéterminé (catégorie 3) Niveau de risque : <b>Moyen</b>
<b>Continuité Sédimentaire</b>	Accumulation en amont de l'ouvrage (vase, sable...) : <b>non</b> Sédimentation dans le bief : <b>non</b>  Si oui : préciser modalités de gestion vanne de dégrèvement / curage / chasse....et devenir des matériaux : Les vannes sont ouvertes en période de crues (les pelles sont remontées).		
<b>Espace réservé pour toutes observations ou commentaire de l'exploitant lors de la visite ?</b> <b>Contacts avec l'ONEMA ? Si passe à poisson avis sur sa fonctionnalité, problèmes pour la faire fonctionner toute l'année, mois problématique.... ? .....débit d'attrait problématique ?</b>			
<b>Dispositif technique à envisager / Coûts....</b>			

**QUALITE EAU**

<b>Date de la visite :</b>	08/09/2015	<b>n° BDN :</b>	106
<b>Nombre de points de rejets au cours d'eau</b>	1 rejet principal et 3 autres rejets permettent d'isoler les séries si besoin		
Spécificités avant rejet ?	Longueur canal rejet=50m		
Localisation du/des point de suivi des rejets	Le point de suivi est situé à 100m en aval du rejet mais passage dans propriété privée (pas de problème à ce jour avec le propriétaire).		
Autres rejets/affluent en aval ? (autres activités)	non		
Système de gestion des rejets ? (filtres rotatifs, décantation...)	Rejet direct		
Efficacité des traitements sur différents paramètres (% abattement ou données issues de suivis)	MES : <span style="float:right">Phosphore (préciser PO4....) :</span> Azote (préciser NH4...) :		
Si décantation / récupération des boues :	Volume de stockage : m3 <span style="float:right">Export : nombre / an ? périodes (dates) ? et volumes exportés ?</span>		
Plan d'épandage éventuel ?	Non concerné		
Place disponible en sortie de site et terrain appartenant au pisciculteur ? bassins non utilisés... :	surface approximative m2 / m3 ...		
<b>Suivi des rejets (récupérer feuilles de suivis si disponibles)</b>			
Nbre / an	Autocontrôle (par l'exploitant)	Comment en autocontrôle (bandelettes, spectro, fab. Alim.)	Par laboratoire nom du labo :
Fréquence de contrôle MES	4/an	CIE	LPL
Fréquence de contrôle NH4+	1/mois + 4/an	CIE + colorimétrie bandelette	LPL
Fréquence de contrôle NO2-	4/an	CIE	LPL
Fréquence de contrôle PO4	4/an	CIE	LPL
Fréquence de contrôle DBO5	1/an	CIE	LPL
Fréquence de contrôle du débit au rejet	1/semaine (débit entrant et débit réservé)		Méthode utilisée pour le débit au rejet : échelle limnimétrique / calcul...Précisez Cf. partie «Cours d'eau Débit »
Autre(s) paramètre(s) suivis : COD, NO3, Pt, conductivité,			
<b>Suivi de l'oxygène ?</b>	dans site : fréquence = <span style="float:right">à la sortie du site : fréquence = à la sortie de chaque bassins (18 sondes) en continue</span> <b>(Aqualarme)</b>		
<b>Suivi T° ?</b>	dans site : fréquence = 1/j <span style="float:right">à la sortie du site : fréquence =</span>		
<b>T° cours d'eau</b>	T° max / mini ? T° moyenne sur l'année ? T° max : 21°C T° mini : 3°C		



<p>pH connu ? (cours eau)</p>	<p>= 6,8 stable (utilisation de chaux très rarement si crue importante)</p>																																								
<p>SDAGE / SAGE : préconisations spécifiques sur les objectifs milieux contraignantes pour le site ?</p>	<p>SDAGE (UHR Midouze) : R.A.S.                  Dans le SAGE Midouze :</p> <div style="border: 1px solid orange; padding: 5px;"> <p><b>D2P3 - Evaluer et réduire l'impact des piscicultures sur la qualité des cours d'eau</b>                      Orientation de gestion</p> <p>Il est rappelé que les arrêtés du 1<sup>er</sup> avril 2008 fixent d'une part les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les piscicultures d'eau douce soumises à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement (rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) (JORF du 12/04/2008), et d'autre part les prescriptions générales applicables aux IOTA soumis à déclaration au titre de la rubrique 3.2.7.0 de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement. Les articles 14 et 15 précisent les conditions de rejet en sortie de pisciculture.</p> <p>Ces arrêtés actuellement en vigueur sont en cours de réécriture. Le SAGE rappelle l'importance pour les pisciculteurs de respecter la réglementation en vigueur.</p> <p>Pour ce faire les services de l'Etat sont vivement incités à demander aux exploitants de pisciculture l'évaluation de l'impact de leur activité au regard des prescriptions fixées par la réglementation en vigueur, dans les 2 ans à compter de l'approbation du SAGE.</p> <p>Une fois l'évaluation de l'impact réalisé, La CLE conseille fortement la révision des autorisations ou déclarations IOTA ou ICPE qui ont pu être délivrées dans ce domaine, et ce dans un délai raisonnable.</p> <p>Des modalités supplémentaires de suivi de la qualité de l'eau amont / aval par les pisciculteurs (par exemple notamment par la réalisation d'IBD en amont et en aval de la pisciculture) pourront être appliquées à l'installation concernée.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Zonage d'application</th> <th colspan="3">Maîtres d'ouvrage pressentis</th> <th>Financeurs potentiels</th> <th>Montant € HT</th> <th colspan="4">Indicateurs de suivi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bassin ; priorité sur ME dégradées</td> <td colspan="3">Pisciculteurs, GDSAA ; SPE</td> <td>-</td> <td>110 000 €</td> <td colspan="4">ia19 ; ir19</td> </tr> <tr> <td>Calendrier a)</td> <td>n</td> <td>n + 1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Calendrier b)</td> <td>n</td> <td>n + 1</td> <td>n + 2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </div> <p>Il existe un syndicat de rivière : une étude est en cours sur le recensement des ouvrages et des embâcles sur les cours d'eau</p>	Zonage d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis			Financeurs potentiels	Montant € HT	Indicateurs de suivi				Bassin ; priorité sur ME dégradées	Pisciculteurs, GDSAA ; SPE			-	110 000 €	ia19 ; ir19				Calendrier a)	n	n + 1								Calendrier b)	n	n + 1	n + 2						
Zonage d'application	Maîtres d'ouvrage pressentis			Financeurs potentiels	Montant € HT	Indicateurs de suivi																																			
Bassin ; priorité sur ME dégradées	Pisciculteurs, GDSAA ; SPE			-	110 000 €	ia19 ; ir19																																			
Calendrier a)	n	n + 1																																							
Calendrier b)	n	n + 1	n + 2																																						
<p>Si peu ou pas d'infos : souhaiteriez-vous que des mesures soient effectuées avec l'appui du syndicat dans le cadre du plan de progrès</p>	<p>Remarques / besoins : non</p>																																								
<p>Espace réservé pour toutes observations ou commentaire de l'exploitant lors de la visite</p>																																									
<p><b>? Contrôles par l'administration ? Périodes problématiques pour respecter valeurs aux rejets ? avis exploitant sur rejets « visibles » ?</b>  <u>Résultats analyses et débits au rejet</u></p>																																									

Date de la visite :	08/09/2015	n° BDN :	106
---------------------	------------	----------	-----

*Observations, commentaires ...*

**Avis / commentaires / 1eres Pistes de solutions selon problèmes connus....**

*Sur la démarche plan de progrès, les attentes, les besoins en suivis, données....*

*Les problèmes rencontrés.....*

*Modifications et/ou vente-cession –succession envisagée du site dans les 5 ans : tonnage, constructions (bâtiments, silos, forages, écloserie...)*

**Problèmes / pistes de solutions déjà identifiées ? / Blocage ?**

- **Passer à poisson à diagnostiquer (ONEMA)**
- **Au vu des résultats de mesures de NO2 souvent proches du seuil de détection en labo, les autocontrôles nécessiteraient des outils de précision non disponibles en matériel de terrain**
- **Valider le potentiel de production**

SCEA Pont Pouyblan  
Lieudit Pont Pouyblan  
40090 Saint Martin d'Oney  
Contact : Marc LAMOTHE 05 58 57 22 24

Monsieur le Directeur  
DDCSPP des Landes  
1 Place Saint Louis  
40000 Mont de Marsan  
A l'attention de Madame Dauba  
Corinne

A Saint Martin d'Oney, le 26/10/2015

Madame, Monsieur,

Mon site piscicole « SCEA Pont Pouyblan », situé à Saint Martin d'Oney, sur le Geloux, est qualifié indemne de NHI et de SHV depuis 20/07/1999 (n°99/550/CE). Je suis depuis cette date un protocole de maintien de qualification via le Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine.

La limite de zone indemne est constituée par le barrage de la D38 à Saint Martin d'Oney, situé sur le Geloux.

Dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique, ce barrage va être rendu franchissable.

Je souhaiterais alors **connaître devenir du statut sanitaire mon site** si ce barrage est rendu franchissable.

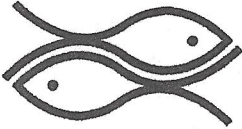
Par ailleurs, le caractère franchissable du barrage augmentera le risque de contamination de mon site. Quelles seront **les mesures prises destinées à limiter ce risque** au maximum ?

Mon site est «pilote » dans le cadre du plan de progrès. Vous avez reçu en août une information de la part de la DEB et de la DGPR à ce sujet.

Ce message prévoit que vous soyez **associé à la concertation** qui aura lieu lors d'une réunion sur le site afin que vous puissiez faire part de vos observations sur les mesures qui seront prises, notamment du point de vue de la continuité écologique pour garantir la pérennité du statut indemne de mon site.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marc Lamothe



**TRUCHETET Olivier**

ELEVAGE , TRANSFORMATION , FUMAISON  
TRUITES

05 58 52 06 79  
06 24 62 40 46  
agneshuet@orange.fr

---

---

EARL Pisciculture du Pont de Jeannin

40090 GELOUX

Geloux le 18 . 11 . 15

A l' attention de Monsieur LAFARGUE

Monsieur,

Suite à la demande du responsable de la pisciculture du Pont de Pouyblan, je vous informe par ce courrier que l'atelier de transformation de truites qui se situe sur le site de la pisciculture du pont de Pouyblan sur la commune de Saint Martin d'Oney ( atelier construit et occupé par moi-même ), est totalement désaffecté depuis le 1er Juillet 2008.

Celui – ci a été vendu avec la maison d'habitation qui se trouve sur la même parcelle, et est maintenant déclaré comme simple garage domestique.

L'ensemble de mon activité de transformation a été transférée à la pisciculture du Pont de Jeannin sur la commune de Geloux à cette même date.

Veillez recevoir Monsieur l'assurance de ma considération , cordialement ,

Olivier TRUCHETET

## Annexe n°5

Programme de maintien de qualification: 1 inspection clinique tous les ans et 30 poissons prélevés pour analyse virologique, par					
		<b>Pisciculture Pont Pouyblan</b>	depuis l'année : <b>1999</b>		
date analyse	Numéro Analyse	T°C	espèce prélevée	nombre de poissons prélevés	compteur
25/02/1999	990186	6 °C	Truite arc-en-ciel	10	<b>4 virologies en 1999</b>
22/10/1999	990657	13 °C	Truite arc-en-ciel	10	
	990659	13 °C	Truite arc-en-ciel	10	
	990661	13 °C	Truite arc-en-ciel	10	
27/02/2001	10142	8 °C	Truite arc-en-ciel	10	<b>4 virologies en 2001</b>
	10143	8 °C	Truite arc-en-ciel	10	
	10144	8 °C	Truite arc-en-ciel	10	
13/03/2001	10181	10 °C	Truite arc-en-ciel	10	
02/06/2002	20358	13 °C	Truite arc-en-ciel	10	1 virologies en 2002
06/01/2003	30002	6 °C	Truite arc-en-ciel	10	<b>6 virologies en 2003</b>
	30003	6 °C	Truite arc-en-ciel	10	
	30004	6 °C	Truite arc-en-ciel	10	
08/04/2003	30269	10 °C	Truite arc-en-ciel	10	
26/05/2003	30371	13,5 °C	Truite Fario	10	
23/06/2003	30408	19 °C	Truite arc-en-ciel	10	
20/01/2005	50032	8 °C	Truite arc-en-ciel	10	<b>3 virologies en 2005</b>
	50033	8 °C	Truite arc-en-ciel	10	
	50034	8 °C	Truite arc-en-ciel	10	
16/01/2007	70017	7,5 °C	Truite arc-en-ciel	10	<b>4 virologies en 2007</b>
22/01/2007	70029	10 °C	Truite arc-en-ciel	10	
	70030	10 °C	Truite arc-en-ciel	10	
	70031	10 °C	Truite arc-en-ciel	10	
22/01/2009	90032	7 °C	Truite arc-en-ciel	10	<b>3 virologies en 2009</b>
	90033	7 °C	Truite arc-en-ciel	10	
	90034	7 °C	Truite arc-en-ciel	10	
19/01/2010	100021	7 °C	Truite arc-en-ciel	10	1 virologies en 2010
11/01/2011	110010	8 °C	Truite arc-en-ciel	10	<b>4 virologies en 2011</b>
	110011	8 °C	Truite arc-en-ciel	10	
	110012	8 °C	Truite arc-en-ciel	10	
31/01/2011	110053	6 °C	Truite arc-en-ciel	10	
08/01/2013	130005	9 °C	Truite arc-en-ciel	10	<b>3 virologies en 2013</b>
	130006	9 °C	Truite arc-en-ciel	10	
	130007	9 °C	Truite arc-en-ciel	10	
05/02/2015	S-15-102-003	3 °C	Truite arc-en-ciel	10	<b>3 virologies en 2015</b>
	S-15-102-004	3 °C	Truite arc-en-ciel	10	
	S-15-102-005	3 °C	Truite arc-en-ciel	10	



## Le Geloux à Saint-Martin-d'Oney

### SYNTHESE : données hydrologiques de synthèse (1993 - 2015) Calculées le 08/07/2015 - Intervalle de confiance : 95 %

Code Station : Q2584610

Producteur : DREAL Aquitaine

Bassin versant : 130 km<sup>2</sup>

E-mail : Bernard.GAILLARD@developpement-durable.gouv.fr

#### Ecoulements mensuels (naturels) - données calculées sur 23 ans

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Débits (m3/s)	1.440 #	1.560	1.490 #	1.350 #	1.110 #	0.832 #	0.541 #	0.454 #	0.455 #	0.581 #	0.972 #	1.080 !	0.986
Qsp (l/s/km2)	11.1 #	12.0	11.4 #	10.4 #	8.6 #	6.4 #	4.2 #	3.5 #	3.5 #	4.5 #	7.5 #	8.3 !	7.6
Lame d'eau (mm)	29 #	30	30 #	26 #	22 #	16 #	11 #	9 #	9 #	11 #	19 #	22 !	240

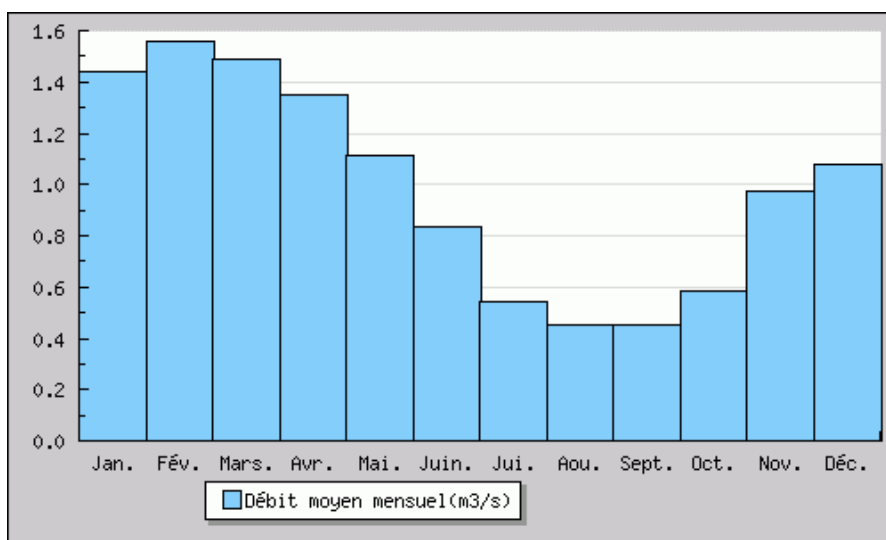
Qsp : débits spécifiques

#### Codes de validité d'une année-station :

- . + : au moins une valeur d'une station antérieure à été utilisée
- . P : le code de validité de l'année-station est provisoire
- . # : le code de validité de l'année-station est validé douteux
- . ? : le code de validité de l'année-station est invalidé
- . (espace) : le code de validité de l'année-station est validé bon

#### Codes de validité d'une donnée, d'un calcul:

- . ! : valeur reconstituée par le gestionnaire et jugée bonne
- . # : valeur 'estimée' (mesurée ou reconstituée) que le gestionnaire juge incertaine
- . E : la valeur retenue est une valeur estimée (à partir du rapport QIX/QJ)
- . L : une estimation a eu lieu (à cause d'une lacune dans la période étudiée) mais une valeur mesurée s'est révélée supérieure à l'estimation: la valeur mesurée a été retenue.
- . > : valeur inconnue forte
- . < : valeur inconnue faible
- . (espace) : valeur bonne



#### Modules interannuels (naturels) - données calculées sur 23 ans

Module (moyenne)	Fréquence	Quinquennale sèche	Médiane	Quinquennale humide
0.986 [ 0.841;1.130 ]	Débits (m3/s)	0.660 [ 0.470;0.800 ]	0.990 [ 0.830;1.200 ]	1.300 [ 1.100;1.500 ]

Les valeurs entre crochets représentent les bornes de l'intervalle de confiance dans lequel la valeur exacte du paramètre estimé a 95% de chance de se trouver.



## Le Geloux à Saint-Martin-d'Oney

### Basses eaux ( loi de Galton - janvier à décembre ) - données calculées sur 23 ans

Fréquence	VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s)
Biennale	0.360 [ 0.330;0.400 ]	0.380 [ 0.350;0.410 ]	0.410 [ 0.380;0.450 ]
Quinquennale sèche	0.300 [ 0.270;0.330 ]	0.310 [ 0.280;0.340 ]	0.340 [ 0.310;0.380 ]
Moyenne	0.372	0.386	0.422
Ecart Type	0.088	0.090	0.094

### Crues ( loi de Gumbel - septembre à août ) - données calculées sur 19 ans

Fréquence	QJ (m3/s)	QIX (m3/s)
Xo	2.900	3.040
Gradex	2.070	2.190
Biennale	3.700 [ 2.900;4.600 ]	3.800 [ 3.100;4.900 ]
Quinquennale	6.000 [ 5.000;7.900 ]	6.300 [ 5.300;8.300 ]
Décennale	7.600 [ 6.300;10.00 ]	8.000 [ 6.700;11.00 ]
Vicennale	9.000 [ 7.500;12.00 ]	9.500 [ 7.900;13.00 ]
Cinquantennale	Non calculée	[ ;
Centennale	Non calculée	Non calculée

### Maximums connus ( par la banque HYDRO )

Débit instantané maximal (m3/s)	12.50	10/06/2013 02:45
Hauteur maximale instantanée (cm) *	253	10/06/2013 02:45
Débit journalier maximal (m3/s)	11.10	10/06/2013

\* la synthèse étant effectuée sur la chronique complète de données (station ET stations antérieures comprises s'il en existe), la hauteur maximale connue affichée peut provenir d'une station antérieure

### Débits classés données calculées sur 7751 jours

Fréquences	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
Débit (m3/s)	4.960	3.810	2.590	1.830	1.300	1.040	0.861	0.696	0.614	0.541	0.461	0.388	0.347	0.312	0.296

### Stations antérieures utilisées

Pas de station antérieure

Mois	Pisciculture Pont Pouyblan 2010							Pisciculture Pont Pouyblan 2011						
	débit moyenne mensuelle l/s	débit rivière station l/s	débit réservé l/s	stock moyen mois t	aliment distribué t	ration moyenne journalière %	kg aliment / débit rivière l/s	débit moyenne mensuelle l/s	débit rivière station l/s	débit réservé l/s	stock moyen mois t	aliment distribué t	ration moyenne journalière %	kg aliment / débit rivière l/s
janvier	790	1670	880	121	16,8	0,45%	10,1	860	1090	230	103	0,37	0,01%	0,3
février	748	1490	742	103	13,5	0,47%	9,1	842,5	1020	177,5	104	18,5	0,63%	18,1
mars	613	1030	417	84	14,2	0,56%	13,8	775	920	145	114	23,0	0,72%	25,0
avril	880	990	110	97	27,6	0,92%	27,8	610	710	100	119	24,8	0,67%	34,9
mai	740	840	100	96	20,64	0,72%	24,6	380	480	100	112	18,59	0,54%	38,7
juin	558	660	103	92	19,7	0,71%	29,9	363	460	98	109	22,1	0,72%	47,9
juillet	350	450	100	96	15,0	0,50%	33,3	338	440	103	113	18,2	0,58%	41,5
août	318	420	103	91	10,0	0,35%	23,7	263	370	108	113	14,9	0,47%	40,4
sept	320	420	100	98	14,6	0,50%	34,9	263	370	108	113	15,5	0,49%	41,8
octobre	405	510	105	107	13,86	0,42%	27,2	270	370	100	124	19,44	0,51%	52,5
novembre	593	1420	828	109	12,0	0,37%	8,5	320	420	100	135	17,2	0,45%	40,9
décembre	647	1680	1033	109	10,5	0,31%	6,3	575	680	105	132	15	0,37%	22,1
	580	965	385	100	16	0	21	488	611	123	116	17	0,51%	34

Mois	Pisciculture Pont Pouyblan 2012							Pisciculture Pont Pouyblan 2013						
	débit moyenne mensuelle l/s	débit rivière station l/s	débit réservé l/s	stock moyen mois t	aliment distribué t	ration moyenne journalière %	kg aliment / débit rivière l/s	débit moyenne mensuelle l/s	débit rivière station l/s	débit réservé l/s	stock moyen mois t	aliment distribué t	ration moyenne journalière %	kg aliment / débit rivière l/s
janvier	594	940	346	122	18,12	0,48%	19,3	620	1940	1320	122	18,37	0,49%	9,5
février	537,5	750	212,5	115	12,1	0,38%	16,1	625	2840	2215	118	18,5	0,56%	6,5
mars	495	590	95	117	24,3	0,69%	41,2	565	1600	1035	116	19,5	0,56%	12,2
avril	714	1400	686	111	16,4	0,48%	11,7	670	1720	1050	118	24,0	0,66%	14,0
mai	644	1860	1216	98	26,62	0,91%	14,3	750	2190	1440	107	26,4	0,82%	12,1
juin	600	910	310	99	21,4	0,72%	23,5	950	4350	3400	95	19,4	0,68%	4,5
juillet	450	560	110	106	16,5	0,50%	29,5	725	1180	455	96	15,8	0,53%	13,4
août	345	440	95	109	13,6	0,40%	30,9	588	690	103	104	18,3	0,57%	26,6
sept	325	420	95	117	10,8	0,31%	25,7	550	650	100	117	17,4	0,50%	26,8
octobre	382	480	98	126	13,4	0,34%	27,9	474	590	116	122	17,25	0,46%	29,2
novembre	463	570	108	130	17,6	0,45%	30,8	513	1140	628	119	11,5	0,32%	10,1
décembre	688	910	223	126	12,45	0,32%	13,7	538	1110	573	120	8,47	0,23%	7,6
	520	819	299	115	17	0	24	631	1667	1036	113	18	0,53%	14

Mois	Pisciculture Pont Pouyblan 2014							Pisciculture Pont Pouyblan 2015						
	débit moyenne mensuelle l/s	débit rivière station l/s	débit réservé l/s	stock moyen mois t	aliment distribué t	ration moyenne journalière %	kg aliment / débit rivière l/s	débit moyenne mensuelle l/s	débit rivière station l/s	débit réservé l/s	stock moyen mois t	aliment distribué t	ration moyenne journalière %	kg aliment / débit rivière l/s
janvier	550	1940	1390	119	13,76	0,37%	7,1	710	1160	450	138	17,08	0,40%	14,7
février	700	2840	2140	118	19,1	0,58%	6,7	725	2680	1955	130	12,7	0,35%	4,7
mars	700	1600	900	124	20,9	0,56%	13,1	707,5	2630	1922,5	132	26,6	0,67%	10,1
avril	660	1720	1060	129	21,8	0,54%	12,6	700	1490	790	131	19,9	0,49%	13,4
mai	680	2190	1510	130	27,25	0,70%	12,4	600	1090	490	123	22,95	0,62%	21,1
juin	600	4350	3750	118	11,3	0,32%	2,6	488	818	331	113	13,5	0,40%	16,5
juillet	625	1180	555	115	23,8	0,67%	20,1	490	590	100	95	12,0	0,41%	20,4
août	588	690	103	125	16,3	0,42%	23,7	502,5	610	108				
sept	550	650	100	130	17,6	0,45%	27,0	505	676	171				
octobre	490	590	100	129	17,85	0,45%	30,3	548	650	102		à venir		
novembre	525	1140	615	127	14,1	0,37%	12,4	487,5	714	227				
décembre	663	1110	448	134	14,72	0,35%	13,3	449	670	221				
	611	1667	1056	125	18	0,48%	15	576	1148	572	123	18	0,48%	14

Pisciculture Pont Pouyblan Moyenne 2010 2015 (en rouge: à ajuster avec les données de 2015)							
Mois	débit moyenne mensuelle l/s	débit rivière station l/s	débit réservé l/s	stock moyen mois t	aliment distribué t	ration moyenne journalière %	kg aliment / débit rivière l/s
janvier	687	1 457	769	121	14	0,38%	9,7
février	696	1 937	1 240	115	16	0,49%	8,1
mars	643	1 395	752	115	21	0,62%	15,4
avril	706	1 338	633	118	22	0,61%	16,7
mai	632	1 442	809	111	24	0,71%	16,5
juin	593	1 925	1 332	104	18	0,57%	9,3
juillet	496	733	237	104	17	0,53%	23,0
aout	434	537	103	108	15	0,44%	27,3
sept	419	531	112	115	15	0,44%	28,6
octobre	428	532	104	122	16	0,43%	30,8
novembre	483	901	417	124	14	0,39%	16,1
décembre	591	1 027	436	124	12	0,32%	11,9
	567	1 146	579	115	17	0,49%	18